

Newsletter Rentrée 2020

Union des Fanfares de France

Faire de la musique au temps du corona virus

Si en juin, un optimisme prudent se devait de colorer notre newsletter, que dire de ce qu'il nous faut afficher en cette fin d'été ? Nous étions tous confiants, sûrs de reprendre le cours normal de nos vies. Cela était sans compter la persistance du corona virus.

La seule certitude est que nous devons nous habituer à vivre avec le covid-19 pendant, au mieux, quelques mois. Arrêter toute activité serait terrible pour nos sociétés. Il faut donc appliquer une fois de plus notre bon sens et adapter les mesures générales à nos pratiques.

Du côté de la science, une nouvelle étude réalisée en Grande Bretagne semble démontrer que les musiciens testés émettaient plus de particules d'aérosols en respirant normalement qu'en jouant de leurs instruments (deux cornets, un trombone, un baryton, un euphonium et deux tubas). L'auteur de cette étude fait toutefois remarquer qu'elle n'a pas encore subi l'épreuve du « peer-review », c'est-à-dire d'une réflexion contradictoire faite par d'autres scientifiques.

Alors que faire ?

La fédération des Hauts de France de l'UFF a remis en service [son centre de ressources dédié au COVID-19](#). Vous y trouverez, entre autres, un exemple de protocole (dont la mise en place est obligatoire pour les établissements accueillant du public) mais aussi toute une signalétique.

Fin mai, le Haut Conseil pour la Santé Publique a publié [un avis](#) « relatif aux mesures barrières et de distanciation physique dans les espaces culturels en prévision de leur réouverture dans le contexte de la pandémie Covid-19 » s'appuyant sur les études citées dans notre newsletter de début juin. Elles sont résumées dans [ce document](#) présenté par la Chambre Syndicale de la Facture Instrumentale.

La Direction Générale de la Création Artistique du Ministère de la Culture a édité une Aide à la reprise des activités artistiques dans le cadre du spectacle vivant. Dans le chapitre Commencer par la reprise de l'entretien de son [Annexe 2](#) consacrée à la musique, il est préconisé un espace de 4m² par musicien. Mais il est aussi rappelé que le port du masque n'est pas obligatoire pour la pratique de toutes les activités artistiques et quel que soit le lieu de ces pratiques.

Le [décret 2020-1096](#) du 28 août, modifiant l'alinéa V de l'article 45 du décret 2020-860, stipule que « La distanciation physique n'a pas à être observée pour la pratique des activités artistiques dont la nature même ne le permet pas. »

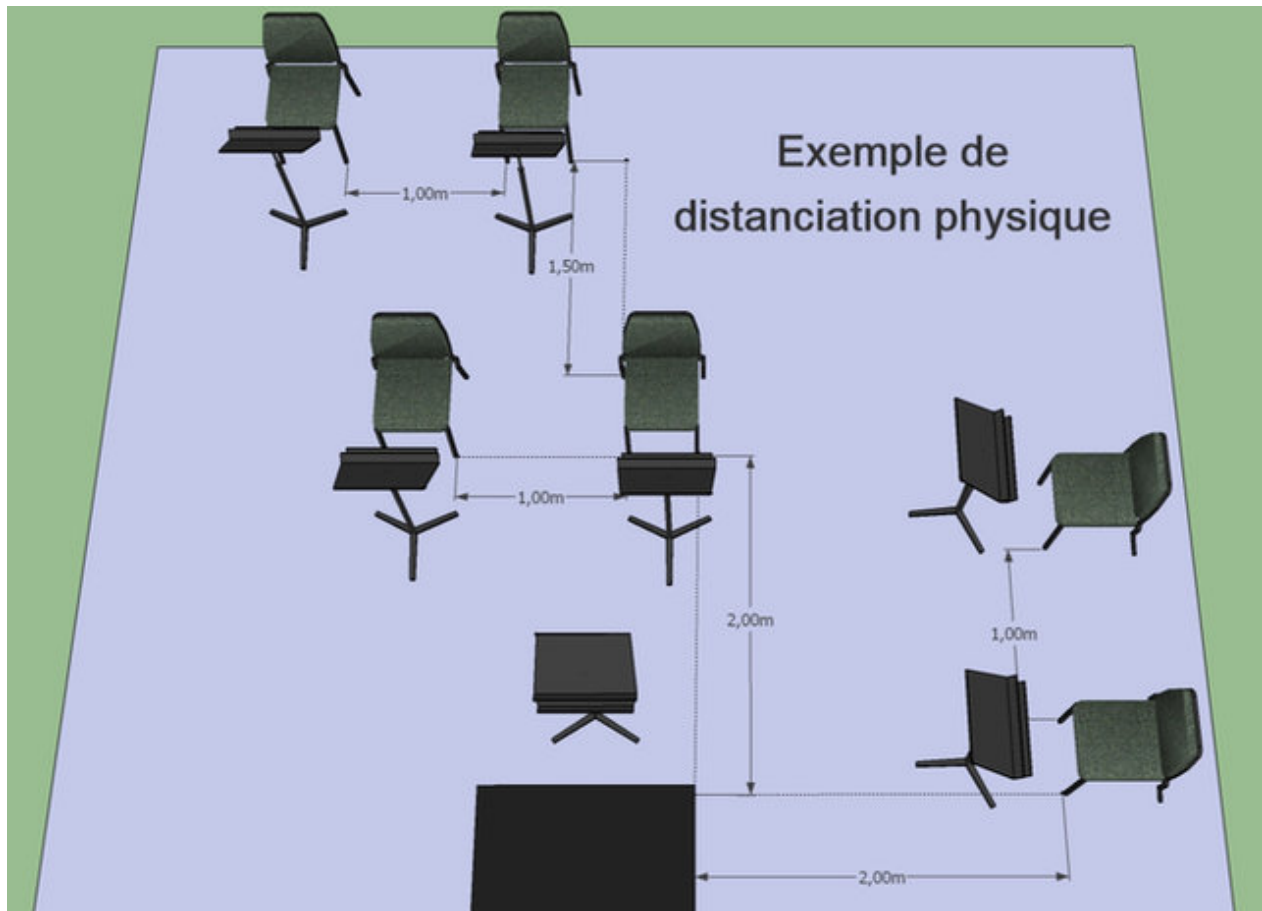
Ces informations peuvent paraître contradictoires. Une fois de plus, nous ne vous donnons ici que des indications. Il faudra les adapter à chaque situation mais aussi en fonction de l'évolution des directives nationales.

Les mesures generales sont les memes que partout ailleurs :

- port du masque obligatoire à partir de 11ans
- distanciation physique
- gestes barrière
- limitation du brassage (sens de circulation, limitation ou interdiction des « spectateurs » durant les répétitions)
- nettoyage, désinfection et aération des locaux.

Les mesures particulières à nos ensembles :

- port du masque : en continu pour le chef et les percussions, pour les vents dès qu'ils ne jouent pas
- distanciation physique : une distance de 1m entre chaque musicien latéralement, et au moins 1,5m entre chaque rang ; les flûtes étant les instruments qui projettent le plus d'aérosols doivent se positionner sur le seul premier rang si cela est possible ; la distance avec le chef est d'au moins 2m ; Pour Information, Laurent Bayle, directeur de la Philharmonie de Paris, annonçait dans une interview sur France Musique (Musique Matin, 24/08/2020) une distanciation de « 1m pour les cordes et 1,5m pour les vents » pour les musiciens de l'Orchestre de Paris
- l'utilisation de matériel partagé est à proscrire : chacun a son propre pupitre, ses propres partitions, crayon, gomme, etc... ; les percussionnistes ne changent pas d'instrument et n'échangent pas de matériel sans désinfection préalable
- l'eau « vidangée » par les cuivres est récupérée sur des lingettes désinfectantes, ou mieux, dans de petits récipients individuels contenant un désinfectant liquide (eau de javel, par ex.).



Pour le moment, seule l'utilisation des boucliers en plexiglas, vendus à prix d'or par les fabricants de mobilier d'orchestre, est reconnue comme efficace quand la distanciation physique est impossible. Les autres systèmes proposés fort opportunément par des commerçants entreprenants ne sont pas, à l'heure actuelle, homologués.

[Cette sympathique vidéo](#) diffusée par le collège de Brebeuf au Québec résume de manière ludique les mesures à respecter pour la pratique en orchestre.

Il ne faut pas oublier que, comme les musiciens, le corona virus apprécie tout particulièrement ces moments de convivialité, en fin de répétition, où l'esprit d'appartenance à un groupe se renforce. Attention donc à la « troisième mi-temps », toutes les mesures d'hygiène y sont d'autant plus indispensables et incontournables, faute de quoi elle doit être purement et simplement interdite.

Enfin, l'utilisation des salles mises à disposition par les collectivités reste sous leur responsabilité. Il faut donc les informer des mesures prises dans le cadre de votre protocole sanitaire.

Communiquons notre passion


Nos réseaux sociaux sont à votre disposition pour valoriser vos activités. N'hésitez pas à faire remonter les informations, affiches et photos de vos événements aux présidents des fédérations régionales de l'UFF qui feront le nécessaire pour leur publication.



UNION DES FANFARES DE
FRANCE 14 rue des Maréchaux
68100 MULHOUSE uff@uff.cc

Partager sur :



Site internet 

Cet e-mail a été créé avec Wix. [En découvrir davantage](#)